

# L'éducation nationale à la peine face au harcèlement

Le ministère ne parvient pas à se saisir pleinement d'un enjeu qui implique la sensibilisation de tous les adultes

Le cas du jeune Nicolas, ce lycéen de 15 ans qui s'est donné la mort le 5 septembre à Poissy (Yvelines), est devenu en l'espace d'un week-end le symbole des errements de l'institution scolaire face au harcèlement : le 16 septembre, BFM-TV a révélé le contenu d'une lettre, envoyée le 4 mai par le rectorat de Versailles aux parents de Nicolas, dans laquelle le service juridique de l'académie menaçait la famille de poursuites pour dénonciation calomnieuse. « Une honte », a rapidement réagi le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal.

Trois jours plus tard, l'opinion s'émeut de nouveau : un jeune élève de 14 ans, soupçonné de cyberharcèlement transphobe envers une lycéenne d'un an plus âgée, a été arrêté en plein cours, lundi 18 septembre, dans son collège d'Alfortville (Val-de-Marne). Le gouvernement défend fermement la méthode : « Il ne peut pas y avoir de sérénité sans autorité », assure alors Gabriel Attal.

La concomitance de ces deux événements, à quelques jours du dévoilement d'un grand plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, met au jour les paradoxes d'une école française qui peine à prévenir le phénomène, voire nie son importance. A l'inverse, quand elle en prend la mesure, elle semble ajouter de la maladresse à des situations déjà délicates.

Comment en est-on arrivé là ? Dans la communauté éducative, on évoque d'abord la « culture » du ministère, qui a paradoxalement produit de réels efforts pour prendre le sujet à bras-le-corps. « Il y a une résistance de certains cadres administratifs », relève Jean-Pierre Bellon. Cet universitaire est l'un des créateurs du programme pHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), qui est désormais déployé dans l'ensemble des collèges et 60 % des

écoles, et qui doit s'étendre aux lycées à partir de cette rentrée. Ce programme prévoit la constitution d'une équipe ressource de cinq personnes au sein de chaque établissement, la formation d'« élèves ambassadeurs », ainsi que dix heures par an consacrées à l'apprentissage des compétences psychosociales nécessaires pour tous les écoliers, collégiens et lycéens. « L'appropriation du programme s'avère encore très variable d'une académie à l'autre », regrette Jean-Pierre Bellon.

La résistance de l'institution est aussi le fruit du fonctionnement en silo de l'administration, où l'on peine à se saisir d'un enjeu qui implique la sensibilisation de tous les adultes. « Les blocages administratifs m'ont usé », reconnaît Eric Debarbieux, un spécialiste des violences scolaires qui a été délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire entre 2012 et 2015. « Au ministère, je n'avais pas le droit d'aller voir le service qui supervisait les infirmières scolaires, ni l'inspection générale, se souvient-il. Pourtant, il y aurait eu des choses à monter ensemble. Le harcèlement, on peut travailler dessus en cours de français ! Le Petit Chose, d'Alphonse Daudet [1868], par exemple, est un texte qui en parle. »

## « Suivre des procédures »

Dans les cas les plus graves, l'éducation nationale a aussi tendance à être sur la défensive. Ainsi, les avocats habitués à suivre des familles en conflit avec l'école n'ont pas été surpris par la missive du rectorat de Versailles. « Ce type de lettre est assez habituel, s'agace Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation. L'institution prend systématiquement la défense de ses personnels. » « J'ai déjà vu des courriers injurieux, des signalements de familles aux services sociaux... Les situations peuvent vite

## « Il y a une résistance de certains cadres administratifs »

JEAN-PIERRE BELLON  
cocréateur du programme  
pHARE de lutte  
contre le harcèlement

aller dans le mur, surtout quand les familles n'ont pas les codes et que tout le monde se braque », abonde M<sup>e</sup> Louis le Foyer de Costil.

Sur le terrain, les difficultés viennent aussi de la complexité inhérente au phénomène. A partir de quand considérer que les disputes et les bagarres relèvent du harcèlement ? « Il y a une tendance chez les parents et les élèves à tout qualifier de harcèlement, indique un principal de collège qui ne souhaite pas donner son nom. Parfois, quand vous creusez, vous vous rendez compte qu'il y a eu un accrochage mais sans caractère répétitif. »

A une famille qui vient demander que l'on règle le problème, l'éducation nationale ne peut qu'opposer un protocole forcément long, respectant le contradictoire et la version des deux parties. « Il nous revient d'établir la matérialité des faits et ce n'est pas simple, car le plus souvent c'est parole contre parole », relève encore ce chef d'établissement.

A une échelle encore plus fine se pose la question de la détection des cas – quand l'enfant harcelé ne parle pas, par peur ou par honte, et que les témoins se taisent par crainte de devenir « une balance ». « Quand ça commence à se voir, la situation est déjà bien installée et les parents se rendent compte des dégâts le jour où l'enfant craque », déplore Ghislaine Morvan-Dubois, représentante nationale de la Fédération des conseils de parents d'élèves.

Pour les personnels de l'éducation nationale, la limite la plus évidente reste celle des moyens humains. « On estime qu'environ 10 % des élèves sont victimes de harcèlement, donc, imaginons, sur un collège de 700 élèves, ça fait potentiellement soixante-dix cas par an à traiter, soit environ deux par semaine », calcule Laurence Hopp, référente vie scolaire et déléguée nationale des conseillers principaux d'éducation (CPE) au syndicat des enseignants SE-UNSA.

Cette question de temps disponible pour se parler entre adultes et parler aux enfants revient dans la bouche de tous les personnels.



Alors qu'il est démontré que la violence scolaire survient plus volontiers dans les établissements où l'équipe change souvent, les personnels réclament du temps. « Il faut que les professionnels que nous sommes s'emparent des dispositifs de prévention et aient les moyens de se former, de constituer des équipes pluriprofessionnelles et stables », souligne Olivier Raluy, CPE d'un collège de Clermont-Ferrand classé en réseau d'éducation prioritaire renforcé et responsable syndical au SNES-FSU (second degré).

Ainsi, selon l'infirmière scolaire Sandie Cariat, en poste à Clermont-l'Hérault (Hérault) et représentante nationale du Snics-FSU, la détection des cas

n'est pas un problème. C'est le temps nécessaire au suivi qui fait défaut. « L'élève vient nous voir une première fois pour raconter les faits de harcèlement dont il est victime, puis il ne vient plus, raconte l'infirmière, qui est chargée de plus de 3800 élèves entre le collège et la douzaine d'écoles primaires du secteur. L'élève ne dit pas que cela continue et on n'a matériellement pas le temps de le revoir sans signaux d'alerte. On ne vit que dans l'urgence. »

Pour de nombreux enseignants et personnels de vie scolaire, il n'y aurait tout simplement « plus assez d'adultes » dans les établissements. En dix ans, le nombre de médecins scolaires a chuté de 20 %. En 2023, on en compte envi-

ron 900 pour plus de 12 millions d'élèves. L'effectif des infirmières reste stable à environ 7700 pour 10 000 collèges et lycées et 45 000 écoles.

En arrière-plan des situations scolaires, la souffrance psychique des jeunes est également en train d'exploser : la Cour des comptes avançait, en mars, le chiffre de 1,6 million de jeunes en souffrance psychologique, alors que le nombre de pédopsychiatres a chuté de 34 % entre 2010 et 2022, date à laquelle ils n'étaient plus que 2 039. Autant de relais sur lesquels l'éducation nationale ne peut pas compter. ■

Sylvie Lecherbonnier,  
Violaine Morin  
et Eléa Pommières

## Vers des « brigades » antiharcèlement

La première ministre, Elisabeth Borne, doit présenter un plan interministériel contre le harcèlement, mercredi 27 septembre. Parmi les pistes à l'étude, le gouvernement souhaiterait élargir l'échelle des sanctions possibles pour qu'elles interviennent plus tôt. Du côté du ministère de l'éducation nationale, des cellules consacrées à la lutte contre le harcèlement pourraient voir le jour au sein de chaque rectorat. Ces « brigades contre le harcèlement » pourraient comprendre du personnel des académies mais aussi des personnes formées à la médiation, voire parfois d'anciennes personnes harcelées. Le ministre de l'éducation, Gabriel Attal, travaille aussi à l'élaboration d'un questionnaire à destination des élèves pour détecter les signaux faibles. Des cours d'empathie, en vogue dans les pays scandinaves, où Gabriel Attal devait se rendre vendredi, seraient à l'étude à l'école primaire.

# Au Danemark, une politique de prévention dès la maternelle

Le ministre de l'éducation se rend dans le royaume scandinave, vendredi, où chaque école doit se doter d'une stratégie antiharcèlement

MALMÖ (SUÈDE) -  
correspondante régionale

A Hvidovre, commune au sud de Copenhague, Langhojskolen accueille 740 élèves, allant du CP à la 5<sup>e</sup>. Comme la plupart des établissements scolaires au Danemark, l'école présente sa « stratégie antiharcèlement » sur son site Internet. En introduction, le harcèlement y est défini comme « un phénomène social qui inclut et exclut par des processus de marginalisation extrême » et « se produit en groupe ». Pour y faire face, Langhojskolen travaille sur la prévention, menée dès le plus jeune âge, « à tous les niveaux ». « Le harcèlement est plus facile à prévenir qu'à stopper », constate le texte, qui souligne « la responsabilité des adultes », et décrit les mesures prévues par l'école, en cas de signalement.

C'est ce modèle qui va être expliqué au ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, attendu à Copenhague, vendredi 22 septembre. Il y a vingt-cinq ans, le Danemark faisait figure de mauvais élève en Europe du Nord : en 1998, un tiers des élèves âgés de 11 ans et un cinquième de ceux âgés de 15 ans disaient être victimes de harcèlement. En 2020, ils étaient moins d'un sur dix, tandis que 3 % seulement des garçons de 13 à 15 ans avouaient harceler d'autres enfants, contre près de la moitié vingt ans plus tôt.

La mobilisation a commencé à la fin des années 1990, raconte Rasmus Kjeldahl, président de l'ONG Borns Vilkar (« la condition des enfants ») : « On a compris alors qu'il y avait un vrai problème et que nous pouvions agir pour tenter de le limiter. » Pour commencer, le pays décide de mesurer le phéno-

mène. Des enquêtes annuelles sont menées dans les écoles pour évaluer le bien-être des enfants. « Cela a permis d'identifier les communes, les établissements et les groupes d'élève qui étaient le plus exposés », précise M. Kjeldahl.

Parallèlement, des chercheurs se penchent sur le sujet : « Jusqu'alors, on l'aborde sous l'angle de la relation entre l'agresseur et sa victime. La manière traditionnelle était de punir le harceleur, en le changeant d'école par exemple. Les travaux ont montré que le harcèlement était le produit d'une culture dans un groupe, où chacun joue un rôle, y compris tous ceux qui observent sans réagir », explique Rasmus Kjeldahl. L'accent est mis sur la prévention. « Nous travaillons très dur pour aider les enfants à fonctionner en groupe et permettre à chacun de s'exprimer », déclare Henrik Wilhelmsen, prin-

cipal de Langhojskolen. Il insiste sur l'importance de la communication entre les professeurs et les élèves. « Derrière le harcèlement, il y a toujours des adultes qui n'en ont pas fait assez », insiste-t-il.

## Etre un « bon copain »

Au Danemark, la sensibilisation commence dès la maternelle, où les enfants apprennent comment être un « bon copain » à l'aide de jeux. Toute occasion est bonne pour s'entraîner. « Il est essentiel que les adultes soient présents pour guider les enfants et leur montrer quelle stratégie adopter dans des situations qui pourraient dégénérer », précise Charlotte Helbo Lund. Ancienne enseignante, elle travaille désormais comme conseillère auprès des écoles qui demandent l'aide de Borns Vilkar pour mettre en place des méthodes de lutte contre le harcèlement.

Depuis 2017, la mobilisation est encore montée d'un cran, avec l'adoption d'une loi antiharcèlement, réclamée par les associations. Elle exige notamment que chaque établissement se dote d'une stratégie, rendue publique sur son site Internet. Par ailleurs, en cas de signalement, les enseignants ont dix jours pour présenter un plan d'action, qui doit impliquer les élèves, les parents et le personnel de l'établissement.

Au Danemark, l'exclusion du harceleur n'est pas considérée comme une solution, souligne Charlotte Helbo Lund : « On constate souvent que déplacer un élève n'a aucun effet, si ce n'est d'entraîner sa mort sociale, car, après quelque temps, d'autres vont prendre sa place et le schéma va se reproduire. Il faut donc changer la dynamique au sein du groupe, au lieu de chercher à punir un coupable. »

Depuis 2017, les parents peuvent dénoncer l'inaction d'une école, auprès d'une instance nationale. Entre 2017 et 2019, 174 plaintes ont été enregistrées. Selon M. Wilhelmsen, cela encourage les établissements à prendre les signalements au sérieux, car une plainte peut déboucher sur « un processus très lourd pour l'école », qui souhaite l'éviter.

Le harcèlement scolaire n'a toutefois pas totalement disparu au Danemark. Il s'est en partie déplacé sur les réseaux sociaux. Mais, là aussi, les écoles ont un rôle à jouer, assure le principal de Langhojskolen, dont l'établissement s'est doté d'un « plan de lutte contre les insultes numériques ». Pour M. Kjeldahl, une limite subsiste : « Le cadre est là, mais parfois les écoles manquent de ressources pour l'appliquer. » ■

Anne-Françoise Hivert